

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

18

De votants

22

OBJET

**Droit de place du marché
hebdomadaire**

Date de la convocation : 21/09/22

Nombre de votes pour : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Étaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric et Mme GRIGNON Amélie.

Absents représentés :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis

Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles
Mme MOKRI Djamila qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique

Absente :

Mme LOISEL Marie-Christine

Secrétaire : M. CHAPUIS-ROUX Francis

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le contexte économique et l'intérêt pour la vie locale de maintenir l'activité du marché hebdomadaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE de la gratuité des emplacements pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 mars 2023.

PRECISE qu'un bilan sera établi à l'issue de cette période et qu'une délibération sera proposée pour fixer un nouveau droit de place.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 060-216003715-20220928-28SEP22_14-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

